



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 30 octobre 2018
N° 451

Gérald DARMANIN félicite les douaniers qui viennent de saisir près de 90 000 jouets et articles cosmétiques dangereux

Une enquête de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) vient d'aboutir à la saisie de 89 538 jouets et articles de cosmétique dangereux, dans l'entrepôt d'un grossiste en chaussures dans le département de la Seine-Saint-Denis. La liste des risques potentiels apparaît édifiante : risques micro biologiques, présence importante de phtalates (perturbateurs endocriniens), risques de brûlures, de suffocation, toxicité, problèmes d'hygiène... Une liste qui ne peut laisser indifférent d'autant plus qu'une partie importante de ces jouets était destinée à des enfants de moins de 36 mois.

Début août, lors du contrôle d'un entrepôt en Ile de France (département du 93), les agents de la DNRED repéraient la présence d'une grande quantité de jouets importés de Chine et saisissaient 12 360 contrefaçons de jouets. Parallèlement étaient prélevés des échantillons d'autres jouets et articles cosmétiques.

Les analyses réalisées par le service commun des laboratoires de la douane et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont révélé, d'une part que la majorité de ces jouets (des voitures télécommandées, robots jouets divers, appareils à bulles, pistolets et arcs à fléchettes, animaux en gelée, boules antistress, pâte Slim...), ainsi que des articles de cosmétique (faux ongles), n'étaient pas conformes, et d'autre part, que certains d'entre eux étaient des jouets dangereux. La société importatrice ayant par ailleurs, été incapable de prouver que ces marchandises avaient été importées légalement, 89 538 jouets et articles de cosmétique ont été ainsi considérés comme des marchandises prohibées et saisis.

Ces informations ont été communiquées à la direction départementale de la protection des populations de la Seine Saint-Denis qui a immédiatement effectué un contrôle et découvert de nombreuses autres infractions aux normes. A noter que la société en cause avait déjà fait l'objet d'un contentieux similaire en 2013, qui avait conduit à la destruction de plus de 28 000 jouets.

Gérald Darmanin, ministre de tutelle de la douane a déclaré : « *Alors que s'annoncent les préparatifs des fêtes de fin d'année, j'ai demandé à la douane de rester très mobilisée sur la détection d'infractions portant atteinte à la protection du consommateur. Je félicite les agents de la DNRED pour cette très belle prise, au service de la santé et de la sécurité de nos concitoyens.* »

Vidéo de la saisie : <https://youtu.be/1vU55qESz0g>

Photos de la saisie : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/VD998p>

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN
Douane

01 53 18 45 03
01 57 53 41 03

presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
presse@douane.finances.gouv.fr